

L'Info Ablutienne



Le Mot du Maire

Chères Ablutiennes,
Chers Ablutiens,

La période estivale passée et les vendanges terminées, je profite de cette rentrée pour aborder deux sujets concernant l'assainissement et la qualité de vie dans notre village.

Vous avez été destinataire le mois dernier d'une note d'information relative à la mise en place d'un échancier de facturation des redevances d'assainissement 2018-2019.

Suite à la fusion des différentes communautés de communes qui composent notre territoire depuis 2017, des problèmes techniques et administratifs n'ont pas permis de déclencher en temps et heures l'envoi de ces factures. Il n'en reste pas moins que chaque usager doit s'acquitter de sa contribution. En effet, ce service rendu est financé par ce dernier pour permettre le renouvellement et l'entretien des infrastructures.

Il est certain que le contexte économique actuel est difficile, mais il serait inéquitable et illégal que nous ne nous acquittions pas de cette redevance au même titre que les autres habitants de notre communauté de communes.

Consciente des difficultés financières que certaines personnes peuvent rencontrer, je me tiens à leur disposition pour négocier avec la communauté de communes et la trésorerie des échanciers personnalisés.

Il est certain que les différents modes de gestion du service eau et assainissement peuvent interpeller et c'est la raison pour laquelle les élus communautaires ont décidé, comme le prévoit les textes, dans un souci d'équité, d'uniformiser à terme cette gestion et son coût.

Les recettes liées à ce service serviront à financer des travaux de remises aux normes ou d'extension de réseaux.

Notre commune bénéficiera prochainement d'importants travaux de renouvellement de canalisations rue Julien Ducos, lotissement du bois de l'Épée, de la mise en place d'un poste de relèvement route de Mont Bayen et à terme de la mise aux normes de la station d'épuration.

Concernant la qualité de vie à St Martin, mes collègues et moi-même, sommes régulièrement interpellés pour des nuisances telles que les déjections canines, les aboiements intempestifs, les animaux errants, l'élagage des haies, les brûlages de végétaux, les dépôts de toute nature en domaine privé ou public.

Nous sommes conscients que ces incivilités puissent excéder ceux qui les subissent et nous tenons à vous rappeler l'existence d'arrêtés préfectoraux et municipaux, règlementant ces différents points, dont vous trouverez certains extraits dans ce bulletin. Il appartient à chacun de s'y conformer et de faire preuve ainsi de civisme pour que la vie collective soit des plus agréables dans notre village.

Je terminerai en ayant une pensée pour Mme Marie-Jeanne LELEUX, qui durant de nombreuses années s'est rendue disponible auprès du centre communal d'action sociale et de la paroisse.

Les témoignages de ceux qui l'ont connue, mettent en avant le dévouement et l'humilité dont elle a fait preuve. Ces qualités humaines emportent l'admiration et le respect de tous.

Le Maire,
Catherine FONTANESI

Délibérations du conseil municipal

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Considérant que la réforme de la taxe d'habitations sur les résidences principales et sa suppression pour tous les contribuables en 2023, prévoit le gel des taux de la taxe d'habitation jusqu'en 2022,

Considérant que la suppression de cette taxe sur les résidences principales, sera compensée par l'Etat sur la base des taux votés en 2017.

Sur proposition de la Présidente, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition de 2019 et d'arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,77%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,02%**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 11,04%**

Pour un produit fiscal attendu de 235 265 €

Budget Primitif « M14 » exercice 2020

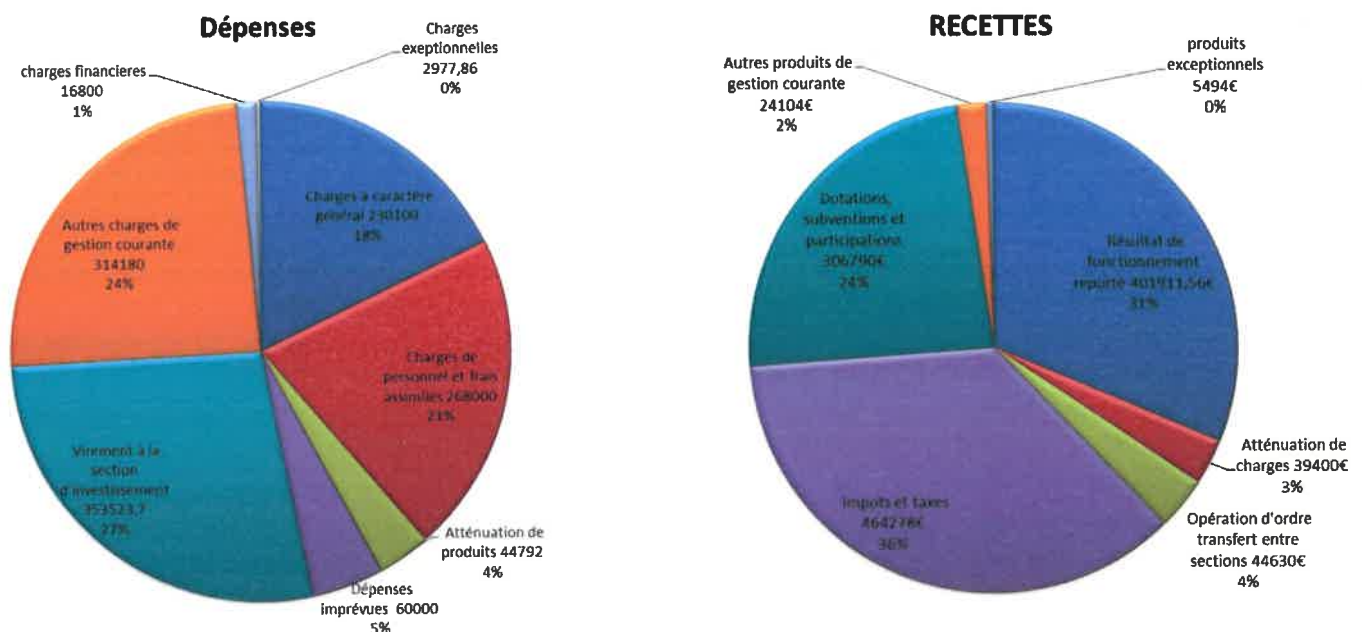
Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Après avoir donné les explications relatives à chaque compte, Madame le Maire propose d'arrêter le budget primitif 2020, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 849 567,70 €, se répartissant par section comme suit :

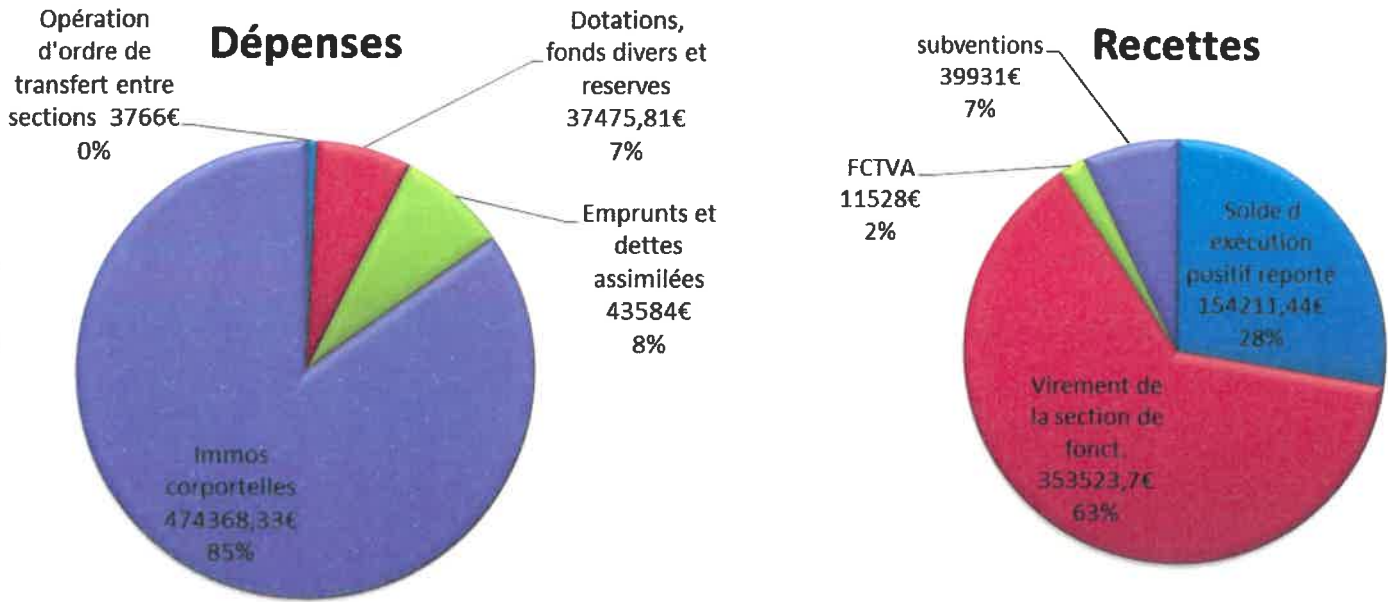
- Section de fonctionnement équilibrée à : 1 290 373,56 €
- Section d'investissement équilibrée à : 559 194,14 €

Après vote, le budget primitif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement



Section de d'investissement



Achat d'un tracteur avec épaveuse et reprise du tracteur existant.

Madame le Maire donne la parole au vice-président, en charge de la commission voirie, environnement et fleurissement, pour une présentation du dossier de remplacement du tracteur John Deere type 5620 équipé d'un chargeur frontal.

Monsieur Olivier HUOT rend compte des travaux des membres de la commission et présente les devis de trois fournisseurs pour l'achat d'un tracteur équipé d'une épaveuse, avec reprise du tracteur équipé existant.

Après analyse des différentes offres et communication de l'avis favorable de la commission, le conseil municipal à l'unanimité retient la société PRIMAULT pour la fourniture d'un tracteur CLAAS, type ATOS 350 d'une puissance de 115ch, équipé d'une épaveuse Kuhn et valide la reprise par la société PRIMAULT, du tracteur John DEERE Type 5620 équipé d'une fourche/godet.



Commissions

Voirie et environnement

Les employés municipaux ont entretenu cet été les différents massifs de notre village et ont également réalisé les nombreuses tontes nécessaires à son embellissement.

La commission voirie a décidé d'effectuer un état des lieux exhaustif de l'ensemble de la voirie de notre village afin de pouvoir prioriser et étaler sur plusieurs années les nombreux travaux de réfection des trottoirs.

Des travaux de voirie vont être entrepris très prochainement en haut de la rue de La Tour Nicole afin de canaliser les eaux du trop-plein de captage de la source de la fontaine Martin qui déborde régulièrement, endommageant la route et occasionnant des problèmes de sécurité pour les usagers.

Les travaux de réfection de voirie réalisés en 2019 par la société Colas sur toute la route menant des ateliers municipaux jusqu'en haut de la cote des Crayons, n'ayant malheureusement pas résistés aux intempéries de l'automne dernier, vont être repris prochainement.

Olivier HUOT

Cimetière

Nous allons procéder à quelques améliorations en aménageant dans un premier temps un local poubelles dans l'ancien cimetière et en installant un point d'eau dans le nouveau cimetière.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux et des bénévoles.

Marie-Line CHARPENTIER

Bâtiment sécurité

La commission s'est réunie pour faire le point sur les bâtiments communaux.

Travaux réalisés:

- Remplacement de la chaudière du logement 2 place de l'église
- Réfection, nettoyage des chéneaux salle des sports

Benoit DUPONT

Travaux divers

Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune et nous devrions être éligible en Janvier 2021.

Des travaux de réhabilitation de la ligne 90Kv Damery/Cubry/Vertus sont en cours. La société OMEXOM qui travaille pour le compte de RTE, procède à l'assemblage des poteaux sur un champ privé et procèdera à leur installation par hélicoptère en octobre.

France Télécom a commencé à changer des poteaux défectueux.

Des travaux de branchement gaz pour le compte de GRDF ont lieu ponctuellement sur la commune.

Civisme

Différents textes visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national s'imposent aux professionnels, mais également aux communes qui se doivent d'appliquer ces mesures prises par les autorités. Pour répondre à l'obligation relative au « zéro pesticide », les agents des services techniques ont été dotés de matériel spécifique pour un désherbage manuel.

L'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir un état constant de propreté et d'hygiène, mais cet objectif ne peut être atteint qu'avec le concours des habitants.

Nous sollicitons votre participation en consacrant un peu de votre temps pour balayer et nettoyer devant votre propriété.

La propreté de notre village passe également par le ramassage des déjections canines. Pour adopter les bons gestes lorsque vous vous promenez avec vos amis les bêtes, des distributeurs de sacs ont été installés dans certaines rues, d'autres viendront prochainement compléter ce service.



Catherine FONTANESI

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de la marne

Fait à Chalons en Champagne le 10 décembre 2008

Section 2 : Lieux publics ou privés et accessibles au public en plein air

Article 4 : sur la voie publique, sur les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés, sont notamment interdits les bruits susceptibles de provenir :

- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore amplifiée, y compris ceux embarqués des véhicules.
- De réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- Les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tous autres engins, objets ou dispositifs bruyants similaires

Section 6 : Lieux publics ou privés et accessibles au public en plein air

Article 13 : Les occupants et utilisateur de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteurs thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ Les jours ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- ⇒ Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- ⇒ Les dimanches et jours fériés ; de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Vous pouvez retrouver la totalité de l'arrêté sur :

<http://www.marne.gouv.fr/Publications/Arretes-prefectoraux2/Lutte-contre-les-bruits-de-voisinage>

ARRETE MUNICIPAL

Prescrivant la lutte contre les aboiements de chiens

Le Maire de SAINT MARTIN D'ABLOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2 et R 1334-30 et suivants.

ARRETE

Article 1 – Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

-de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;

-de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou d'une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 - Il est interdit d'introduire, dans les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 – le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dizy est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Saint Martin d'Ablois, le 2 Mars 2019

Le Maire,

Jackie BARROIS

SISCOBAVI

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2020 a été marquée par les mesures sanitaires.

A l'école élémentaire la rentrée s'est faite dans le calme, mais les parents n'ont pas pu rentrer dans la cour de l'école pour accompagner leurs enfants. Après un mot de réconfort et une désinfection des mains, les élèves ont retrouvé leurs copains, copines et la maîtresse devant leur future classe.

- CP 19 élèves classe Mme Rigolot
- CE1 -CE2 18 élèves classe de Mme Desmoulins qui assure aussi la direction de l'école
- CE2-CM1 21 élèves classe de Mme Hermant
- CM1-CM2 22 élèves classe de Mme Plançon

Pour un total de : 79 enfants

L'équipe est complétée par Mme Tasserit et Mme Courtin intervenante sportive

A l'école maternelle même protocole sanitaire, les parents avaient le droit de rentrer dans l'école, ce qui n'a pas empêché quelques pleurs.

Suite au départ de Mme Delpierre, nous accueillons Mme Delahaye qui assure la direction.

- Petite section 17 élèves classe de Mme Robillard
- Moyenne section 17 élèves classe de Mme Torrents
- Grande section 20 élèves classe de Mme Delahaye

Pour un total de : 54 enfants

L'équipe enseignante est secondée par les ATSEM Mme Gosseaume , Mme Meslat, Mme Lefèvre et Mme Pedrini

Périscolaire

C'est aussi la rentrée pour les agents du périscolaire qui assurent la garderie du matin, la cantine et la garderie du midi et la garderie du soir. (7h15-9h00, 12h00-14h00 et 17h-18h30)

Pour les enfants de primaire : Melle Regimbart, Mme Paillet, Mme Tasserit, Melle Lombardot

Pour les enfants de la maternelle : Mme Lombardot, Mme Pedrini, Melle Pommera et Mme Lefevre

Garderie du mercredi

Du nouveau pour la garderie du mercredi, Melle Regimbart, Melle Pommera et Melle Lombardot, accueillent les enfants de 7h30 à 18h30 avec possibilité de cantine le midi.

La garderie des vacances de la Toussaint

Une garderie avec cantine sera organisée de 7h30 à 18h30.

Les enfants seront regroupés sur le site de l'école élémentaire.

Les formulaires d'inscription seront distribués à vos enfants

Travaux regroupement école maternelle

L'appel d'offre est en cours. Après analyse des offres nous espérons commencer les travaux avant la fin de l'année.

Nous apporterons une attention particulière à la sécurité et la maîtrise des nuisances sonores afin de préserver la vie scolaire.

En fonction des mesures sanitaires, une réunion de présentation et d'information sera organisée avant le début des travaux.

Je tiens à remercier l'équipe enseignante et les agents du SISCOBAVI qui font leur maximum pour protéger nos enfants du COVID 19 (mise en place des protocoles sanitaires, désinfection des locaux etc.) tout en assurant un enseignement et un accueil de qualité.

Il est donc important que les adultes montrent l'exemple et respectent les mesures mises en place : respect des distances, des gestes barrières, pas d'attroupement, port du masque, respect des sens de circulation.



APE

L'association des parents d'élèves est composée de parents bénévoles, elle permet de financer les différents projets, sorties et voyage scolaire mais aussi un spectacle de Noël pour les enfants des 2 écoles.

Pour ce faire, l'association organise plusieurs ventes et manifestations tout au long de l'année scolaire :

- Une vente de bulbes en Automne
- Une soirée beaujolais en Novembre
- Une vente de sapins de Noël fin Novembre
- Un loto des écoles en Février
- brocante fin Mars
- Une vente de chocolat de Pâques.

La brocante du 29 Mars 2020 a malheureusement dû être annulée en raison de la crise sanitaire et à notre grand regret n'a pas pu avoir lieu ultérieurement. Nous espérons pouvoir cette année scolaire maintenir nos manifestations.

Notre vente de bulbes aura bien lieu, les prospectus et bons de commandes seront disponible à la mairie.

Je souhaite aussi attirer l'attention des parents d'élèves sur le fait que l'association a toujours besoin de membres, surtout cette année car plusieurs personnes très actives dans l'association ont du arrêter pour diverses raisons (déménagement, enfants partant au collège...), si il n'y a pas de nouveaux membres en Septembre l'association sera dans l'obligation d'arrêter plusieurs de ces manifestations, les projets et voyage scolaire de vos enfants seront donc en péril.

Cécile Lefort
Présidente APE





ATELIER DESSIN PEINTURE - ST MARTIN D'ABLOIS

I – Présentation :

L'association « Atelier Dessin Peinture » a été créée en décembre 2003.

Elle a pour but de partager la passion du dessin, de la peinture et d'échanger entre ses membres l'expérience de chacun. Constituée de 5 personnes à ses débuts, l'association compte aujourd'hui 10 membres qui se rencontrent chaque lundi de 20 h 30 à 22 h 30, dans une salle située près de l'Eglise et mise à disposition par la mairie. Chaque adhérent dispose d'une table et d'un chevalet et peint ce que bon lui semble, avec sa technique. Il n'y a pas de professeur.

L'association a son siège social au 54 rue du Tortillard – Le Sourdon.

Le bureau est composé de 5 membres :

Mme MARQUES Elizabeth, présidente.

Mme LOPES Mercedes, secrétaire.

Mme BONNARD Annie, trésorière.

Autres membres du bureau : Mmes ROUILLON Alda, VADIN Sandrine.

II – Réalisations au sein du village :

Deux grandes fresques « fonds de crèches » installées dans l'église du village pour la période de Noël.

Fresque d'une « lavandière » exécutée avec tous les membres de l'atelier. Cette fresque est visible sur le fond du lavoir situé rue de la Brèche.

III – Planning des manifestations :

Exposition des œuvres réalisées par l'atelier courant mars de chaque année.

Exposition de quelques réalisations lors de l'assemblée générale annuelle en juin.

Décembre, participation au marché de Noël avec une présentation des toiles exécutées de l'année.

IV – Activités réalisées en 2019 : (Rapport transmis en mairie auparavant)

Au-delà du planning des manifestations habituelles,

Visite du musée Renoir à Essoye (10).

Visite du musée « Les trésors de Vix » (10)

V – Activités 2020 :

Compte tenu de la situation sanitaire du pays, les activités ont été suspendues. Aucune n'a pu se tenir en 2020.

L'atelier espère pouvoir se mobiliser dès que les conditions le permettront.



La présidente Elizabeth MARQUES

Association LIRE A SAINT MARTIN D'ABLOIS

Créée à l'initiative de la Commission Culture de la précédente mandature, l'activité « LIRE A SAINT MARTIN » s'est constituée en Association en janvier 2020.

Elle a pour but de développer et promouvoir la lecture sous toutes ses formes auprès des habitants de la commune.

La Présidente est Madame Nicole LAUDET.

La bibliothèque est implantée Place de l'Eglise.

Elle est ouverte le samedi de 14h00 à 17h00 (dates ci-dessous) en respectant les gestes barrières.

Prochaines dates d'ouverture 2020 : samedis 19 septembre ; 3, 17 et 31 octobre ; 14 et 21 novembre ; 5 et 19 décembre.

Le prêt des livres est gratuit.



La présidente Nicole LAUDET

ABCD

L'association ABCD, (atelier bricolage couture détente) existe depuis plus de 20 ans. 9 membres adhèrent à cette association et réalisent des travaux de couture/patchwork, tricot/crochet, scrapbooking, en passant un moment agréable les samedis après-midi et les jeudis après-midi. Nous ne pouvons accueillir plus de membres, certains travaux prenant beaucoup de place, notre salle n'est pas extensible. L'ABCD organise tous les ans un marché de Noël, le dernier week end de novembre ou le 1er week end de décembre avec une animation TELETHON. Le marché de Noël rencontre toujours un vif succès.

Cette année, à cause de la crise sanitaire qui persiste, le marché de Noël n'aura certainement pas lieu.

En général, nous faisons une sortie par an sur un salon de loisirs créatifs. Cette année nous avons pu aller sur Troyes, juste avant le confinement.

Depuis début mars, nous n'avons pas pu nous réunir.

Florence MARY Présidente

Christiane CLEMENT Trésorière

FOOT

Les entrainements ont repris et le 1er match du critérium a eu lieu le 13 septembre à 15h00

Entrainement les mardis et jeudis 18h30 à 20h30



Le président, Christophe POMMERA

Association Nature et Patrimoine Ablutien (ANPA)

Notre association a été créée en janvier 2010. Elle a pour but :

- De préserver et valoriser le patrimoine naturel et historique de ST MARTIN D'ABLOIS, et de mettre en œuvre toutes actions à cet effet
- De rassembler les personnes sensibles à l'intérêt que présente ce patrimoine

Elle compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, son bureau est constitué comme suit :

- Président : Serge GAGNOUX
- Vice-président : Marcel LAUDET
- Trésorière : Dany RENAUDIN, adjointe : Nicole LAUDET
- Secrétaire : Bernard MARQUES, adjointe : Chantal BONNAIRE

Ses principales actions et réalisations depuis 2010

- Travaux d'entretien annuel du patrimoine naturel : Parc du Sourdon, ligne du C.B.R., sentiers
- Travaux de restauration : fontaines, lavoirs et calvaires
- Développement touristique :
 - Création d'un circuit de randonnée « le sentier des murmures »
 - Mise en place de reproductions de cartes postales anciennes dans le village
 - Réalisation d'une nouvelle signalétique communale
- Aménagements touristiques :
 - Contribution et réalisation de travaux d'aménagement et d'embellissement du Parc du Sourdon
 - Construction d'un pont sur le Cubry sur initiative de l'ASLA
- Animations et actions diverses :
 - Participation aux Journées annuelles du Patrimoine avec visites locales, expositions...
 - Randonnées
 - Soirées festives et barbecue annuel
 - Recherches documentaires sur notre patrimoine

Un grand merci à nos bénévoles pour leur dévouement et à la municipalité pour son concours financier indispensables à ces réalisations, et aux généreux donateurs ablutiens.

Ses projets 2020 :

Compte tenu des risques sanitaires, nos actions actuelles sont très limitées et notre programme 2020 reste incertain à ce jour.

Sont néanmoins envisagés les chantiers suivants :

- La poursuite des aménagements au Parc du Sourdon
- L'installation de nouvelles reproductions de cartes postales anciennes

Nos chantiers sont ouverts les mercredis matins, planning modulable.

Nous invitons tous ceux et celles qui ont un peu de temps libre à rejoindre nos bénévoles, toutes les bonnes volontés et toutes les compétences seront les bienvenues.

Vous pouvez aussi nous apporter votre soutien en adhérant à notre association, 10€/pers.

Pour tout renseignement : Tel 07 89 33 13 86



Quelques photos de nos actions 2020



Fauchage, nettoyage des allées au Parc



Elagage à la passerelle au Parc



Pose d'une clôture au lavoir au Parc



Désherbage à l'aire d'accueil au Parc



Nettoyage du lavoir Route de Vertus



Ramassage du bois dans le Parc du Sourdon

Tennis Club Ablutien

Cette saison particulière et compliquée il ne s'est rien passé depuis le début d'année.

Les critères de printemps ont été annulés et notre tournoi interne n'a pas eu lieu.

Pour toute demande de renseignements : Jean-Luc POCHET - 06 33 25 77 17



Le président, Jean Luc POCHET

ASLA

L'ASLA (Association Sports Loisirs Ablutienne), Association à but non lucratif loi 1901 est actuellement dirigée par Jean-Pierre ERARD président , Marion COUSIN vice-présidente , Huguette ERARD secrétaire et Hervé LEULIER trésorier plus Robert CEZ, Brigitte BAUDET, Denis THIBAUT, Nicolas LEFORT et Patricia LABREUR, membres du Bureau .

L'ASLA a fabriqué une passerelle en chêne installée sur le Cubry à proximité des Philipettes, en collaboration étroite et sympathique avec l'ANPA qui s'est chargée de la maçonnerie et de la mise en place.

Pour l'exercice 2020/2021, l'ASLA financera l'achat de jeux pour enfants au Parc du Sourdon.

Actuellement l'ASLA restaure et reconstruit deux bancs qui seront mis en place par l'ANPA au Parc du Sourdon.

Durant la saison 2019/2020, l'activité Badminton comptait 45 adhérents (e) et le Yoga 44 pratiquants.

Reprise des activités phares de l'ASLA : Badminton, en accord avec la Mairie et avec les consignes sanitaires strictes a repris le Lundi 8 septembre à la halle des sports : les Lundis de 18h à 21 h , les mercredis de 18h à 21h et les dimanches de 10h à 12 h. Le règlement et les consignes de sécurité seront affichés dans la Halle des Sports. Responsables Hervé LEULIER et Nicolas LEFORT . Tarif : 35 € .

Les cours de Yoga reprendront le Lundi 21 Septembre à la Salle des Fêtes. Professeure Sylvie BALLAN. Responsables Jean-Pierre ERARD et Patricia LABREUR. 3 Cours les Lundis de 9h15 à 10h30, de 10h45 à 12h00 et de 18h45 à 20h. Les consignes de sécurité seront mises en place et affichées dans la Salle des Fêtes . Tarif : entre 120 € et 130 € à définir en fonction du nombre de pratiquants.

Ces activités sont ouvertes à tous et à toutes . PS : L'ASLA souhaite accueillir 1 ou 2 responsables pour le Yoga

Le président, Jean-Pierre ERARD



Etat civil

Naissances :

Martin PATIN né le 5 mai de Romain PATIN et Capucine DIDIER

Décès :

Daniel POUZIER le 16 décembre 2019 – maison de retraite

Jeanne BLANC née CHAPIN le 19 décembre 2019 – maison de retraite

Simone JEANNETEAU née PERCHAT le 21 décembre 2019 – maison de retraite

Gérard SAURON le 28 décembre 2019 -12, route de Vinay

Anne-Marie BROCHOT née GILTAT le 14 janvier 2020 – maison de retraite

Michel LAGACHE le 24 janvier – maison de retraite

Jean COSTEAUX le 6 février – 2, rue des Haies

Jean Pierre BEAUMONT le 19 février – maison de retraite

Jacqueline BANNIERE née DAUVERGNE le 25 février – maison de retraite

Françoise BARTHES le 31 mars – maison de retraite

Raymond BAUSSART le 13 avril – maison de retraite

Hildegarde CRESPIEN née TENNER le 19 avril – maison de retraite

Suzanne DIOT le 19 avril – maison de retraite

Lucette HERBERT née CREUZA le 22 avril – maison de retraite

Lucile LAFONTAINE née GOBILLON le 25 avril – maison de retraite

Etiennette HUGOT née DORSON le 28 avril – maison de retraite

Pierrette CHAPELIER le 27 mai – maison de retraite

Rolande BONNARD née HIVERNEL le 21 juin – 18, rue Julien Ducos

Marie Jeanne LELEUX née ELOIRE le 23 juin – 71, rue Julien Ducos

Chantal PIOT le 27 juin – maison de retraite

Georges MARTIN le 11 juillet – 1, allée du Charme

Philippe DELAVEAU le 17 juillet – maison de retraite

Pierrette CHEVALIER née BLAVOT le 29 juillet – maison de retraite

Thérèse MONCUY née LALLEMENT le 9 août – maison de retraite

André BAGNOST le 13 août – maison de retraite

Panneaupocket

Télécharger l'application pour votre Smartphone.

Rechercher notre commune par code postal.

Vous serez alors automatiquement avertis des nouvelles publications.

Horaires agence postale

Lundi mardi mercredi jeudi

de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi

de 9 h 00 à 12 h.– 14h00 à 15 h 40

Le Samedi

de 9 H 30 à 12 H 00



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie

Du lundi au vendredi:

de 9 H 00 à 12 H 30

Les 2^{ème} et 4^{ème} Samedi du mois :

de 8 h 30 à 12 h.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



L'Info Ablutienne

Bulletin édité par le Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablais.

Mairie: 1 place du Général de Gaulle. Tel :03 26.59 95 00

Mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr - www.saintmartindablois.fr

Textes et photos : Catherine Fontanesi, Emilie-Sophie Lebeau,
Serge Gagnoux, Mickaël Jama, Benoît Dupont.



Association Française des
aidants



AG2R LA MONDIALE

La Formation des Aidants

Contact :

Association Entour'Age : 03 26 54 82 15

secretariat@entourage-bien-veillir.fr

- **Module 1** : Le Vendredi 18 septembre 2020 de 14h à 17h
- **Module 2** : Le Vendredi 2 octobre 2020 de 14h à 17h
- **Module 3** : Le Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 17h
- **Module 4** : Le Vendredi 30 octobre 2020 de 14h à 17h
- **Module 5** : Le Vendredi 13 novembre 2020 de 14h à 17h
- **Module 6** : Le Vendredi 27 novembre 2020 de 14h à 17h

Lieu Maison des Arts et de la Vie Associative, parc des loisirs Roger Menu (face à Bulléo), 51200 Epernay

L'association Entour'Age et l'Association Française des aidants vous proposent un programme de formation de 18 heures séquencé en 6 modules de 3 heures chacun.

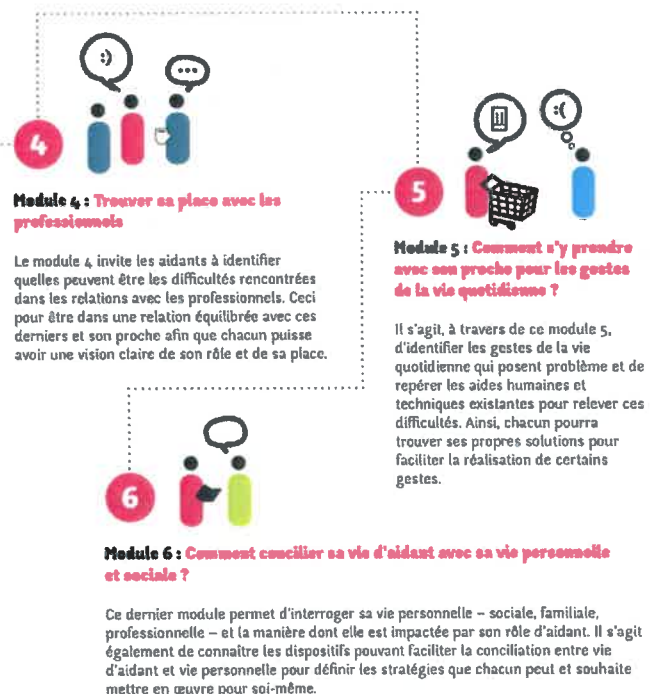
Les deux premiers modules constituent le socle (obligatoire) et seront suivis par les quatre autres modules complémentaires (optionnels). Cependant, la formation a été construite comme un parcours d'accompagnement et nous vous invitons, si vous le pouvez, à suivre l'ensemble des six modules.

La formation est gratuite mais le nombre de place est limité. Nous vous invitons à vous y inscrire le plus rapidement possible.

Une formation : dans quel but ?

La Formation des Aidants est un dispositif proposant plusieurs **modules de formation à destination des proches aidants**. La formation a pour objectifs de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance afin de trouver les réponses adéquates à ses situations. L'objectif est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi.

Les détails par module :



Ce programme de formation est élaboré par l'Association Française des aidants

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et leur juste place.